Image not found or type unknown

Succession et assurance qui ne veut rien prendre en charge

Par **CALLEJON frederique**, le **06/02/2017** à **10:41**

Peut on déclarer un sinistre plusieurs mois après les faits ? En effet, au décès de mon père, l'assurance de ses véhicules a été prolongée, même si payée tardivement par le notaire. Un incendie a brûlé ses véhicules il y a 4 mois mais je ne savais pas à cette époque qu'ils étaient assurés pour ca. L'assurance est de très mauvaise foi car plusieurs actes de vandalisme depuis que la maison est inhabitée et elle ne veut rien prendre en charge.
Puis-je donc me permettre de faire jouer le fait que la succession n'était pas encore signée pour déclarer ce sinistre ?
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés